



Des conseils pour bien vendre sa maison ?

Par MartialHarvey

Salut tout le monde,

Je suis en plein dans la préparation de la vente de ma maison et j'ai découvert pas mal de trucs utiles sur les démarches à suivre, les papiers importants et même des astuces pour mieux présenter son bien, notamment sur [\[url=https://maison-vendre.fr/653-maison-a-vendre\]](https://maison-vendre.fr/653-maison-a-vendre)<https://maison-vendre.fr/653-maison-a-vendre>[\[url\]](https://maison-vendre.fr/653-maison-a-vendre). Mais franchement, je pensais pas que c'était aussi complexe ! Si certains d'entre vous ont déjà vécu ça, vous avez des conseils ou des pièges à éviter ? Merci d'avance pour vos retours

Par kang74

Bonjour

Pas de piège, si vous vendez sans avoir une idée du cadre légal et de vos responsabilités, vous pouvez être mis en cause dans de longues procédures judiciaires que ce soit avant la vente ou après .

Notamment, la garantie pour vices cachés, la garantie décennal, qu'une offre d'achat au prix demandé vous engage et bien évidemment informer le futur nouveau propriétaire de toutes les informations légales inhérent à ce bien si copropriété .

Sinon en leur absence , il peut se prévaloir d'un dol .

Ce pourquoi, présenter le bien sous son meilleur jour n'est pas forcément à faire si vous savez que ce bien a subi des dommages, des infiltrations, comme déclarer des travaux récents sans facture (notamment pour la garantie decennale)

Enfin pas de mystère, bien présenté ou pas, si vous ne vous renseignez pas sur le prix du marché pour un même type de bien, vous ne vendrez pas .

Demander une attestation de financement vous permettra, aussi, de savoir que les acheteurs potentiels ne visitent pas juste le bien pour faire comme " cherche appartement".

Par yapasdequoi

Bonjour,

Méfiez vous des "astuces" et demandez plutôt conseil à votre notaire.

Il vous demandera les travaux réalisés depuis moins de 10 ans, avec ou sans facture, et aussi les diagnostics obligatoires.

[\[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10798\]](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10798)<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10798>[\[url\]](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10798)

Il y a un minimum à faire pour présenter (propre, dégagé des affaires personnelles), mais vous ne sortirez pas du prix du marché aussi facilement qu'on le prétend dans certaines émissions télé.